agenzia fides
Fondata nel 1927
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org

OCEANIE/PAPOUASIE NOUVELLE GUINEE - Pour les communautés chrétiennes, une intervention législative est nécessaire contre la polygamie

Goroka (Agence Fides) – La polygamie n'est pas seulement une pratique antichrétienne et contraire à la loi morale mais elle est également une menace sociale. C'est pourquoi, il est urgent d'insérer dans l'agenda politique l'adoption d'une loi qui l'interdise. C'est au travers de tels arguments que les communautés chrétiennes de Papouasie Nouvelle Guinée, par l'intermédiaire de leurs responsables, de rencontres, d'interventions publiques, mènent campagne afin de rendre illégale la polygamie au sein de la nation. Comme cela a été indiqué à Fides par l'Eglise locale, récemment, une intervention législative visant à interdire la polygamie a été proposée par le gouverneur de la province des Eastern Highlands, Julie Soso. Déjà, en 1982, un autre responsable politique, Peter Peipul, demandait l'interdiction de la polygamie, la qualifiant de « dégoûtante » et « inconstitutionnelle ». Même si au cours des années suivantes, la réforme du droit de la famille et l'interdiction de la polygamie ont été discutées, cette pratique demeure légale.
« Dans les zones où la polygamie est encore pratiquée, on assiste à un nombre croissant d'homicides de femmes dont sont accusées une autre épouse du mari commun. Les droits des femmes seront toujours foulés aux pieds tant que la polygamie demeurera en vigueur. Tout être humain, homme ou femme, a des droits égaux selon la Déclaration universelle des Droits de l'homme » explique dans une note envoyée à Fides Paul Harricknen, avocat catholique et consultant de la Conférence épiscopale de Papouasie. Les Evêques – remarque-t-il – souhaitent « l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes ». « D'habitude, la polygamie est imposée aux premières épouses, qui succombent à cause de leur infériorité économique et sociale ou parce qu'elles choisissent simplement de continuer à être fidèles au mariage ». Il s'agit là d'une pratique qui « provoque le chaos et des abus au sein de la société ». C'est pourquoi, conclut-il, « la polygamie n'est plus adaptée à la Papouasie Nouvelle Guinée ». (PA) (Agence Fides 21/12/2012)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it